

Appel à candidature

Porteur de projet

Le **PAYS D'UZERCHE**, Communauté de Communes composée de 12 communes, avec UZERCHE comme ville-centre, et une population de près de 10 000 habitants lance :

« Inventez en Pays d'Uzerche »

Cette opération est ouverte à tout nouveau néo-entrepreneur de moins de 30 ans, porteur d'une idée, d'une initiative ou d'un projet de création sur le territoire. Elle est lancée, **jusqu'au 31 décembre 2019**, sous forme d'appel à candidature.

Pour chaque dossier retenu, la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche s'engage à apporter au candidat une **dotations exceptionnelles, unique et maximale de 3 000 euros** selon les conditions de son règlement intérieur d'intervention économique.

Ce projet doit être innovant et peut porter sur tous les domaines de l'entrepreneuriat économique : commerce, artisanat, tourisme, santé, culture, sport, recherche, agriculture...

Les porteurs de projets retenus s'engagent à créer l'activité sur le territoire de la communauté de communes du **PAYS D'UZERCHE**, dans un délai de 24 mois après accord du dossier.

Toutes ces initiatives privées seront épaulées par la Communauté de Communes : aide au montage des projets, contacts avec le secteur bancaire, choix d'implantation...

L'objectif est d'inciter les jeunes habitants du territoire à y vivre et à y entreprendre, et d'attirer de **nouvelles compétences** en Pays d'Uzerche.

Les candidats doivent constituer un dossier comprenant :

- **Un courrier de demande officielle ;**
- **Une description du projet : localisation, dates de réalisation, montant de l'aide sollicitée**
- **Le plan de financement du projet et le budget prévisionnel**
- **Un curriculum vitae présentant le parcours personnel et professionnel du candidat**

Des pièces complémentaires peuvent être demandées par la Communauté de Communes afin de pouvoir valider définitivement le dossier avant versement d'une aide.

Le dossier ainsi constitué est à déposer sous enveloppe avec mention « **AAP Inventez en PAYS D'UZERCHE** » auprès du Président de la Communauté de Communes du **Pays d'Uzerche**.

Un **jury de 9 membres**, composé d'élus de l'institution, de représentants des chambres consulaires et de partenaires du territoire se réunira tous les trimestres pour étudier chaque dossier présenté, en se réservant la possibilité d'auditionner les candidats durant le processus.

La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche développe son potentiel et son projet de territoire autour de 3 axes majeurs :

L'économie, avec le développement des zones d'activités, l'accueil de nouvelles entreprises et la redynamisation du commerce et de l'artisanat.

L'emplacement géographique du **PAYS D'UZERCHE**, au bord des autoroutes A20 et A89, à équidistance de Limoges et de Brive, à 45 minutes de 2 aéroports, constitue un avantage concurrentiel particulièrement favorable.

Les travaux sur les réserves foncières, en cours de réorganisation et d'acquisition, sont un premier élément pour lancer ce processus de développement.

L'habitat, avec la rénovation des centres bourgs, la réhabilitation des logements et la sauvegarde du patrimoine historique.

C'est une des clés du développement du territoire, permettant de maintenir les habitants et accueillir une nouvelle population désireuse de vivre en milieu rural autour de valeurs liées à la nature, au calme tout en étant proche des centres urbains.

Le tourisme, avec la promotion du territoire autour de la nature, du patrimoine architectural et culturel, des activités sportives et ludiques.

A ce titre, et dans le cadre élargi du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère Auvézère, le projet de développement d'une Destination Touristique est en cours de réflexion avancée.